

ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES DU PAYS D'ARTHEZ-DE-BÉARN

# LIVRET D'ACCUEIL



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

44, Route de Bourdalat Appartement n°3

64 370 ARTHEZ-DE-BÉARN

05 59 67 76 97

[ssiad-arthez@orange.fr](mailto:ssiad-arthez@orange.fr)

Site internet : [ssiad-arthez.fr](http://ssiad-arthez.fr)



# SECTEUR GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION

Le S.S.I.A.D. d'Arthez-De-Béarn intervient sur 24 communes :

- Argagnon
- Arnos
- Arthez-De-Béarn
- Artix
- Boumourt
- Casteide-Cami
- Casteide-Candau
- Castillon
- Cescau
- Doazon
- Geus d'Arzacq
- Hagétaubin
- Labastide-Cézeracq
- Labastide-Monréjeau
- Labeyrie
- Lacadée
- Mesplède
- Morlanne
- Poms
- Saint-Médard
- Serres-Sainte-Marie
- Urdès
- Uzan
- Viellenave d'Arthez



## ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Le S.S.I.A.D. est situé à la sortie du village, au 44 Route de Bourdalat Appartement n°3.



Le service fonctionne 7 jours sur 7.

Le bureau est ouvert au public aux horaires suivants :

(en dehors des congés annuels)

<b>LUNDI</b>	<b>8h30-17h00</b>
<b>MARDI</b>	<b>8h30-17h00</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>8h30-17h00</b>
<b>JEUDI</b>	<b>8h30-17h00</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>Sur rendez-vous</b>

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur. Nous le consultons tous les jours de la semaine et nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

## HISTORIQUE

L'Association Pour l'Amélioration du Cadre de Vie des Personnes Agées du Pays d'Arthez-De-Béarn est une association à but non lucratif. Elle a été créée en 1980 dans un contexte de contrat de pays pour répondre aux difficultés des personnes âgées face à leur perte d'autonomie. Après la mise en place d'aides pour l'amélioration de l'habitat, elle est à l'origine de la création du service de soins infirmiers à domicile en 1982. Il a été l'un des premiers services de soins à ouvrir en milieu rural dans les Pyrénées-Atlantiques. Depuis la dernière extension en 2008, il est agréé par l'Agence Régionale de la Santé pour 50 lits.

## COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Présidente	• Docteur Fabienne COSTEDOAT-DIU
Vice-Présidents	• Madame Régine COUDANNE • Monsieur René LARTIGUE
Trésorier	• Monsieur Joseph LAGARDE
Secrétaire	• Madame Marie-Christine LUPIET
20 Membres	

Les patients sont représentés dans le Conseil d'Administration. Les adhérents et les bénéficiaires du S.S.I.A.D. doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Chaque année, les adhérents, les bénéficiaires ainsi que les intervenants professionnels du domicile sont conviés à l'Assemblée Générale.

## LES MISSIONS DU S.S.I.A.D.

Les missions du service sont définies par le décret du 8 mai 1981 modifié par le décret du 25 juin 2004 et de la circulaire du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des S.S.I.A.D. Le S.S.I.A.D. assure aux personnes âgées, malades ou dépendantes les soins infirmiers et les soins d'hygiène, sur prescription médicale. Il permet aux personnes âgées dépendantes de vivre le plus longtemps possible à leur domicile :

- ◆ En évitant leur hospitalisation et en facilitant leur retour à domicile à la suite de celle-ci,
- ◆ En prévenant ou en retardant leur placement en institution,
- ◆ En prévenant et en retardant la dégradation progressive de leur état de santé,
- ◆ En accompagnant dignement les situations de fin de vie dans les limites de ses possibilités et de celles de la famille,

Le service s'inscrit dans le respect de la personne, de ses droits et devoirs. A cet égard, les professionnels se réfèrent à la Charte de la Personne Agée dépendante (rédigée par la Fondation gérontologique en 1999) qui vous est remise lors de l'admission.

## COMMENT BÉNÉFICIER DU S.S.I.A.D.

- ◆ Demeurer sur le secteur d'intervention,
- ◆ Être âgé de 60 ans ou plus,
- ◆ Être assuré à une caisse d'assurance maladie,
- ◆ Être malade ou en perte d'autonomie,
- ◆ Avoir une prescription de son médecin traitant,
- ◆ Avoir des conditions matérielles, psychologiques et sociales favorables,
- ◆ Avoir une personne référente.

Les prises en charge s'effectuent en fonction des places disponibles et un délai d'attente minimum est souvent à prévoir. Avant l'admission, la directrice rencontre, à son domicile, la personne concernée et sa famille pour évaluer les besoins en soins et établir le dossier administratif. Le service, agréé pour 50 places, ne peut satisfaire toutes les demandes. En effet, un temps d'attente est souvent nécessaire en fonction des sorties définitives des patients. Le service, conscient des difficultés des familles, propose des solutions alternatives (services de garde, infirmières libérales, etc).



## CRITÈRES DE REFUS D'ADMISSION

- ◆ Les patients autonomes,
- ◆ Les patients demeurant hors secteur géographique du S.S.I.A.D.,
- ◆ Les patients présentant une pathologie relevant de l'Hospitalisation A Domicile,
- ◆ Les personnes âgées de moins de 60 ans.

## COÛT DE LA PRISE EN CHARGE

Le service fonctionne avec une dotation globale de fonctionnement fixée annuellement par l'A.R.S. et réglée à 100% par les caisses d'assurance maladie. Le S.S.I.A.D. s'occupe de toutes les démarches administratives et aucune avance des frais n'est demandée au patient. Les prestations du S.S.I.A.D. comprennent :

- ◆ Le suivi administratif,
- ◆ L'encadrement infirmier,
- ◆ Les soins d'hygiène et de confort réalisés par les aides-soignantes,
- ◆ Les soins techniques infirmiers, réalisés par les infirmières libérales conventionnées avec le S.S.I.A.D.,
- ◆ Les déplacements du personnel à domicile,
- ◆ Les frais de fonctionnement.


## ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ



- ◆ Les soins d'hygiène : ils tiennent compte de l'autonomie de la personne âgée et du maintien de ses facultés (aide partielle ou totale, sollicitation et participation de la personne,...),
- ◆ La douleur est évaluée et prise en charge pour le bien-être du patient. Des protocoles et des grilles d'évaluation ont été mises en place et orientent les médecins vers la prescription du traitement le plus approprié.
- ◆ Le personnel fait preuve de bienveillance envers le patient et sa famille,
- ◆ Des conseils au niveau diététique, manutention, prévention des chutes, sont donnés à la personne et à sa famille,
- ◆ Une écoute et un soutien moral sont également apportés avec une réelle éthique professionnelle basée sur le respect de la personne, la réserve et le secret professionnel partagé avec toute l'équipe.

Par contre, le service n'assurant que des soins prescrits, vous devez organiser la gestion des tâches annexes indispensables au maintien à domicile (ménage, repas, courses, etc)

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU S.S.I.A.D.

<p>Martine LACOMME - Directrice</p> <p>Elle est responsable de l'organisation, du suivi, de la gestion administrative et de la prise en charge des patients. Elle assure les entretiens lors de l'admission. Elle est à votre disposition pour recueillir toutes les demandes et observations.</p>	
<p>Annick DUPOUY - Secrétaire de direction</p> <p>Elle assiste la directrice dans la gestion et le suivi administratif. Elle assure la gestion de la paye et de la comptabilité, ainsi que l'accueil téléphonique et la permanence au bureau.</p>	<p>Frédéric CASSIERE - Infirmier</p> <p>Il seconde la directrice pour les admissions et le suivi des prises en charge à domicile.</p>
	<p>12 Aides-Soignantes dont 6 se sont spécialisées en réalisant une formation d'Assistante de Soins en Gérontologie.</p> <p>Sous la responsabilité et la délégation de la directrice, elles interviennent à tour de rôle auprès des patients. Elles assurent les soins d'hygiène quotidiens relevant de leurs compétences (toilettes, douches, pédiluves, capiluves, etc), l'aide à l'habillage, au lever. Elles surveillent l'état général et effectuent des soins simples (contrôle de la température, de la tension artérielle, diurèse, prévention d'escarres,...)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Jennifer BERNARD : AS</li><li>• Paz COUSO : AS</li><li>• Maryse DUCASSOU : AS et ASG</li><li>• Josée DUFOURCQ : AS et ASG</li><li>• Valérie GAURRAT-RANQUE : AS et ASG</li><li>• Nadine HUSSON : AS</li><li>• Emilie LARRIEU : AS et ASG</li><li>• Isabelle MORINIERE : AS</li><li>• Bernadette PARAIGE : AS et ASG</li><li>• Karine PEDEZERT : AS</li><li>• Christel POUSTIS : AS et ASG</li><li>• Laurence VEDRINE : AS</li></ul>

## ORGANISATION INTERNE ET EXTERNE

Afin de répondre aux demandes de l'ensemble de son territoire, le service est organisé en :

- ◆ 7 tournées le matin du lundi au samedi de 7h30 à 12h30,
- ◆ 1 tournée du soir du lundi au dimanche de 16h00 à 18h30,
- ◆ 3 tournées le dimanche de 7h30 à 12h00, service minimum pour les personnes les plus dépendantes, vivant seules ou avec un conjoint âgé, et en fonction des places disponibles.

La coordination et la communication entre tous les intervenants du domicile sont améliorées grâce à un Dossier Unique de Coordination du Domicile mis en place chez tous les bénéficiaires du S.S.I.A.D.. Chaque intervenant possède un onglet avec ses documents propres.

Dans l'onglet du S.S.I.A.D., vous trouverez :

- ◆ Le règlement de fonctionnement remis lors de la visite d'évaluation de la directrice. Il retrace les conditions d'intervention ainsi que son fonctionnement.
- ◆ Un contrat individuel de prise en charge établi le jour de l'admission, qui précise les conditions de prise en charge.
- ◆ La charte de la personne âgée dépendante,
- ◆ La liste des personnes qualifiées en cas de litige.

## ASSURANCES

Le S.S.I.A.D. a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuellement causés par une de ses salariées lors de son travail à son domicile. La personne soignée doit être elle aussi assurée.

## INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Le patient et sa famille gardent le libre choix de ses intervenants (médecins, infirmières libérales, kinésithérapeutes, pédicures, orthophonistes, etc) et de ses fournisseurs.

Le service travaille également avec les intervenants suivants dont un certain nombre a signé une convention avec lui :

- ◆ Les assistantes sociales,
- ◆ Les pôles gérontologiques,
- ◆ Les Centres Communaux d'Action Sociale,
- ◆ Les services d'aide à domicile,
- ◆ Le réseau Gave et Bidouze,
- ◆ Le Pact du Béarn,
- ◆ Les associations Alliance, Béarn Alzheimer,
- ◆ Le Centre Local d'Information et de Coordination,
- ◆ Les hôpitaux, cliniques et maisons de repos,
- ◆ L'Hospitalisation A Domicile.



## DIVERS

Le S.S.I.A.D. est inscrit à la C.N.I.L. (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), qui contrôle la confidentialité des informations stockées.



**La vieillesse est comparable à l'ascension d'une montagne.**

**Plus vous montez, plus vous êtes fatigué et hors d'haleine,**

**mais combien votre vision s'est élargie.**

**Ingmar BERGMAN**